

Le **04 AVR. 2012**

**FB INVEST**

Société À Responsabilité Limitée (Associé Unique) au capital de 166 870 euros

Siège social : 1 chemin de Beau Soleil  
56230 QUESTEMBERT (Morbihan)  
501 142 509 RCS VANNES



**DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 28 FÉVRIER 2012**

L'an deux mille douze,  
le vingt-huit février,  
à onze heures,

Monsieur Franck BRIAND demeurant 1 Chemin de Beau Soleil – 56230 QUESTEMBERT, associé unique de la société FB INVEST a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique déclare que les documents suivants ont été établis par lui :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- le projet des statuts modifiés.

Il précise l'objet des présentes décisions :

- **Transfert de siège social à effet au 1<sup>er</sup> mars 2012**
- **Modification corrélative de l'article 4 des statuts**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'associé prend ensuite les décisions suivantes :

**PREMIÈRE DECISION**

Sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, l'associé unique décide de transférer le siège social de QUESTEMBERT (Morbihan) 1 chemin de Beau Soleil, à Zone d'Activité du Val Coric - 56380 GUER, à compter du 1er mars 2012.

**DEUXIÈME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

**"Article 4 - SIEGE SOCIAL"**

"Le siège social est fixé Zone d'Activité du Val Coric - 56380 GUER (Morbihan)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique  
**Franck BRIAND**  
(signature)

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Franck Briand'.